

Conception et fabrication de moules pour injection plastique

Postée le **09/01/2026**

Description générale

Fiche d'identité de la société

Forme juridique : SARL
Ancienneté de la société : Plus de 10 ans
Localisation du siège : Rhône-Alpes, France
Département : Confidentiel

Résumé général de l'activité

La société conçoit et fabrique des moules métalliques pour le soufflage et l'injection plastiques, pour les secteurs de l'automobile, le médical, l'électroménager et la cosmétique.

A propos de la cession

Type de cession envisagée : Majoritaire
Raison principale de la cession : Départ à la retraite

Éléments chiffrés

En k€/année	2023	2024	2025	2026
CA	800	850	850	900
Marge brute				
EBE	50	60	200	200
Résultat exploitation				
Résultat net	150	150	150	150
Nb. de personnes	3	3	3	3

Autres chiffres

Fonds propres : 310 k€

Trésorerie nette : 130 k€

Position / concurrence

Positionnement par rapport au marché

Savoir-faire reconnu en électroérosion, réparation et fabrication urgentes, du prototype à la petite série.

Concurrence

Peu de concurrents pour répondre aux demandes urgentes d'une clientèle exigeante.

Points forts / faibles

Points forts

Un spécialiste du moule plastique reconnu pour sa réactivité, sa capacité à répondre à l'urgence et à livrer des solutions sur mesure à des industriels exigeants, au cœur d'un bassin industriel dynamique.

Points faibles

Corolaire de sa réactivité : la société est d'une taille encore modeste.

Complément d'information

Éléments complémentaires

Prix de cession souhaité : Le vendeur n'a pas souhaité préciser le prix de cession.

Compléments, spécificités

Les données 2026 et 2027 sont des données prévisionnelles.

L'immobilier sera cédé en même temps que les titres.

Le résultat retraité tient compte d'un loyer annuel de 40 k€.

Prix de l'immobilier : 480 k€.

Honoraires à la charge acquéreur : 8% HT (soit 38,4 k€) ou 9,6% TTC (soit 46 k€). Prix de l'immobilier honoraires inclus : 526 k€.

Si vous êtes le repreneur "de la situation", possibilité de mise en relation avec deux investisseurs privés (ni fonds ni banque), jusqu'à 5 000 k€ d'apport en capital, pouvant rester minoritaires.

Dans le cadre de l'article L561 -1 et R561 pour les décrets, du code monétaire et financier (LCB-FT), le cabinet pourra demander aux acquéreurs potentiels de certifier les coordonnées du bénéficiaire réel de l'acquisition (personne physique ou morale) ainsi que le montant et l'origine des fonds apportés à l'opération.

Profil de repreneur recherché

Personne physique ou morale